

I. Introduction et résumé	1
II. Un plan international de relance et de croissance durable coordonné	3
La nécessaire coordination	3
Des dépenses publiques ciblées sur l'emploi	4
Des investissements verts, des emplois verts	4
Des services publics de qualité	4
Des politiques actives du marché du travail	5
Soutenir les économies émergentes et en développement	6
Restaurer le soutien public au système commercial multilatéral	7
III. De nouvelles réglementations pour les marchés financiers mondiaux	7
Restaurer la confiance, nationaliser les banques	7
Réformer le système financier	8
Protéger la retraite des salariés	10
IV. Stopper la déflation salariale et combattre la crise de la justice distributive	11
V. Jeter les bases d'un accord international pour atténuer le changement climatique	12
VI. Une gouvernance économique mondiale efficace et responsable	13
VII. Conclusion	15

SOMMET DU G20 DE LONDRES

DÉCLARATION SYNDICALE INTERNATIONALE DE LONDRES

AVRIL 2009

I. Introduction et résumé

- 1 L'économie mondiale est en proie à une profonde crise qui a débuté sur le marché américain de l'immobilier, s'est répandue par la suite dans la finance de l'ombre et a abouti à une crise du marché du crédit, puis à une crise de l'emploi. Elle a maintenant dégénéré en un cercle vicieux, complexe et dangereux avec une chute de l'immobilier et une hausse du chômage aggravant du même coup la crise du marché du crédit. Elle se propage à travers toutes les économies : industrialisées, émergentes et en développement.
- 2 Lorsque les responsables du G20 se sont réunis pour la première fois en novembre 2008 à Washington, le monde était déjà confronté à un ralentissement sans précédent de la croissance avec une chute de la production dans les pays industrialisés. La situation a maintenant empiré, et ce de manière dramatique. Des chutes vertigineuses du PIB ont été enregistrées au dernier trimestre de 2008. En taux annuel, le PIB s'est contracté de 6 % dans les économies du G7, l'Union européenne et l'ensemble des pays de l'OCDE¹. Ces chiffres sont les plus catastrophiques jamais enregistrés par l'OCDE. La contagion s'est étendue aux économies émergentes et en développement où l'activité économique est à l'arrêt, le PIB par habitant est en chute libre. L'impact de la récession s'intensifie rapidement dans les pays en développement en raison du déclin brutal des exportations et l'assèchement des flux de capitaux privés. Vingt-six pays à bas revenu d'Afrique, d'Asie, d'Amérique et d'Europe de l'Est ont été identifiés par

1 Comptes nationaux trimestriels, de l'OCDE, 18 février 2009.

le Fonds Monétaire International (FMI) comme étant « hautement vulnérables » aux conséquences de la récession mondiale en 2009². Les Objectifs de développement du millénaire, qui définissent des minima à atteindre pour s'attaquer aux racines de la pauvreté au niveau mondial, sont menacés par la crise économique. Dix ans de progrès en matière de réduction de la pauvreté ont été balayés en quelques mois.

- 3** Le chômage continue d'augmenter considérablement au cours des premiers mois de 2009. Dorénavant il semble probable que le « scénario catastrophe » de l'OIT prévoyant une augmentation de 50 millions de chômeurs dans le monde en 2009 s'avérera bien optimiste³. Plus de 200 millions de travailleurs pourraient tomber dans la plus grande misère, et ce principalement dans les pays en développement et émergents, où les systèmes de protection sociale n'existent pas. Le nombre de travailleurs pauvres – gagnant moins de 2 \$ US par jour pour chaque membre d'un même ménage – pourrait ainsi s'élever à 1,4 milliard. Les femmes constituent 60 % des populations pauvres. Les salariés qui à travers le monde perdent leur emploi et leur logement, sont les victimes innocentes de cette crise : une crise provoquée par l'appât du gain et l'incompétence du secteur financier, mais qui est sous-tendue par les politiques de privatisation, de libéralisation et de déréglementation du marché de l'emploi ces dernières décennies. Les conséquences de ces politiques – stagnation des salaires, coupes dans les systèmes sociaux, érosion des droits des salariés, augmentation du travail précaire, financiarisation – ont ensemble contribué à l'augmentation des inégalités et de la vulnérabilité. En l'absence de réponse radicale par les gouvernements, cette crise économique d'une ampleur sans équivalent depuis la Grande Dépression des années 1930, se transformera en une crise sociale et, à terme, politique.
- 4** Nous ne pourrions faire comme si de rien n'était, une fois le redressement de nos économies entamé. Cette crise doit marquer la fin d'une idéologie des marchés financiers sans entrave où l'autoréglementation s'est révélée une imposture et où la cupidité a prévalu sur le jugement rationnel, au détriment de l'économie réelle. Il nous faut reconstruire une architecture réglementaire nationale et mondiale pour restaurer la fonction primaire des marchés financiers : assurer un financement stable et efficace de l'investissement productif dans l'économie réelle. Il nous faut instaurer un nouveau modèle qui soit économiquement efficace, socialement juste et écologiquement viable. Il doit mettre fin aux politiques qui ont produit des inégalités massives au cours des vingt dernières années. Il est ici question d'un changement de paradigme politique. Les responsables du G20 doivent entamer un processus multilatéral avec d'autres gouvernements, avec les Nations Unies, et d'autres institutions afin de redessiner la gouvernance de l'économie mondiale de telle sorte que les questions sociales et environnementales reçoivent la même attention que celles du commerce ou de la finance.
- 5** Ainsi, le mouvement syndical international appelle les responsables du G20, travaillant de concert avec d'autres pays et institutions internationales, à une stratégie en cinq points pour faire face à la crise et pour une

2 The Implications of the Global Financial Crisis for Low-Income Countries, 2009, FMI

3 Tendances mondiales de l'emploi, de l'OIT, 28 janvier 2009.

économie mondiale plus juste et plus soutenable pour les générations futures. Elle doit :

- mettre en œuvre un plan de relance et un programme de croissance durable coordonnés au niveau international avec un impact maximum sur la création d'emplois par l'investissement public, des politiques actives du marché du travail, la protection des plus vulnérables par le renforcement des filets de sécurité sociale, l'investissement dans « l'économie verte » pour faciliter le passage de l'économie mondiale à une croissance à faible émission de carbone. Les économies émergentes et en développement doivent avoir accès aux ressources et aux marges de manœuvre politiques leur permettant de poursuivre des stratégies anti-cycliques (§ 6 – 17) ;
- nationaliser les banques insolvables pour restaurer la confiance et le crédit dans le système financier et partant de là, établir de nouvelles règles et de nouveaux mécanismes pour contrôler la finance mondiale avec l'entière participation des parties prenantes. A cette fin, nous proposons un plan en huit points (§ 18 – 22) ;
- combattre les risques de déflation salariale et inverser la tendance à l'accroissement des inégalités de revenu en étendant la couverture des conventions collectives et en renforçant les institutions salariales afin d'établir un seuil de décence sur le marché du travail (§ 23 – 26) ;
- préparer le terrain pour un accord ambitieux sur le changement climatique lors du COP15 à Copenhague en décembre 2009 (§ 27 – 29) ;
- établir un référent juridique composé de normes et d'instruments des organisations internationales économiques et sociales – l'OIT, le FMI, la Banque Mondiale, l'OMC et l'OCDE – réformer ces mêmes institutions et instaurer une gouvernance économique mondiale qui soit efficace et responsable (§ 30 – 32).

II. Un plan international de relance et de croissance durable coordonné

La nécessaire coordination

- 6** La priorité des dirigeants du G20 doit être de rétablir la confiance en interrompant la chute de la croissance mondiale et en inversant le déclin de l'emploi. Les gouvernements doivent prendre toutes les mesures nécessaires à cette fin et user de leur pouvoir d'influence sur les banques pour raviver le marché du crédit et apporter de nouvelles liquidités. Depuis novembre 2008, la plupart des pays du G7 et d'autres du G20 et au-delà ont annoncé ou adopté des mesures budgétaires pour stimuler la croissance. L'effet de ces mesures sur l'emploi et la croissance serait démultiplié si seulement elles étaient coordonnées et complémentaires au niveau international⁴. Une telle coordination se fait attendre : le plan de relance américain représente au moins 2 % du PIB par an, alors que ceux annoncés début février 2009 par les européens représentent moins d'1 % du PIB de l'Union. Le G20 doit faire en sorte que les actuels « passagers clandestins » agissent et prennent des mesures coordonnées pour stimuler l'économie mondiale – ceux ayant des excédents commerciaux en tête. Nous réitérons notre appel

4 Fiscal Policy for the Crisis, 29 décembre 2008, FMI

à un plan de relance mondial à hauteur de 2 % au moins de la production mondiale. Les banques centrales doivent poursuivre la baisse des taux et entamer un relâchement quantitatif de la politique monétaire pour que l'investissement public puisse être financé à moindre coût.

Des dépenses publiques ciblées sur l'emploi

- Dans chacun des pays, les mesures doivent également être ciblées afin d'agir au maximum sur la croissance et l'emploi. Il nous faut une nouvelle cartographie de l'économie permettant d'identifier les secteurs à fort potentiel de croissance. Les gouvernements devraient proposer des programmes d'investissements dans l'infrastructure qui stimulent la croissance de la demande à court terme et augmentent celle de la productivité dans l'économie réelle à moyen terme. Des mesures doivent être prises pour soutenir le pouvoir d'achat des bas salaires, dont ceux des ménages à revenu unique, qui souvent sont dirigés par une femme. C'est en mettant plus d'argent dans la poche des ménages à faible et moyen revenu que l'on stimulera l'économie, car ce sont bien eux qui seront plus enclins à dépenser rapidement tout supplément de revenu disponible, permettant ainsi de battre de vitesse la récession. On peut y parvenir par la hausse des prestations, par des programmes de création directe d'emplois et par la fiscalité. Les ressources ne doivent pas être gaspillées dans des réductions d'impôts indiscriminées et inefficaces : en période de récession, investir dans la protection sociale et dans les transferts vers les services des collectivités locales, dont l'éducation et la santé, aura deux fois plus d'effet que des réductions d'impôts.

Des investissements verts, des emplois verts

- Le moment ne sera jamais plus opportun pour lancer un « New Deal » écologique tel que préconisé par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). « L'emploi vert » exige de la part des gouvernements des efforts d'investissements de grande ampleur dans les infrastructures écologiques, telles que l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables – stimulant ainsi la création d'emplois hautement qualifiés dans plusieurs secteurs – ainsi qu'un changement d'échelle dans les ressources financières pour la recherche et développement, la diffusion de nouvelles technologies et des programmes de formation professionnelle.

Des services publics de qualité

- Dans le cadre d'un nouveau modèle de développement les gouvernements doivent revaloriser la fonction publique – tant locale que nationale – dans la prestation de qualité de services essentiels tels que l'éducation, la santé, l'eau, les sanitaires, le judiciaire, les forces de l'ordre, les pompiers et la protection civile. Des services publics de qualité peuvent contribuer de manière décisive à la cohésion et l'équité sociale et, associés à une application juste et efficace de la législation et de la réglementation, constituent les fondements de sociétés démocratiques saines.
- L'heure est à l'investissement dans les personnes – dans leur éducation et leur santé, dans les soins aux plus jeunes et aux plus âgés. Compte tenu

de l'accélération des pertes d'emplois dans les industries touchées par la crise, il y a une logique à vouloir investir dans l'éducation et la formation pour soutenir le transfert des salariés vers les secteurs en manque de main d'œuvre. Dans la santé et les soins par exemple, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime les besoins supplémentaires à 4,2 millions d'emplois dans le monde entier, notamment en raison du vieillissement des populations. Dans l'éducation, environ 18 millions de nouveaux enseignants doivent être formés pour atteindre l'objectif d'accès à l'éducation primaire de qualité pour tous les enfants en 2015. Des millions d'enseignants et d'instructeurs supplémentaires sont nécessaires à la formation professionnelle pour soutenir l'économie réelle et pour réinsérer les salariés dans des économies en mutation. De plus, les gouvernements doivent redoubler l'effort pour réduire la pauvreté parmi les femmes, qui aujourd'hui constituent la majorité des populations pauvres.

Des politiques actives du marché du travail

- 11** La priorité doit être de maintenir les gens au travail, la population active et les salariés en activité. Des politiques actives du marché du travail ont un rôle crucial à jouer ; et pourtant ces politiques ne représentent qu'une part infime des programmes de relance adoptés par la plupart des pays. Elles doivent être mises en œuvre pour réduire les risques du chômage et de baisse de salaire, et pour générer des allocations de revenu. En cette période difficile, les entreprises doivent faire preuve de responsabilité sociale et maintenir leurs salariés le plus longtemps possible. A l'OIT, les salariés, les gouvernements et les employeurs ont convenu ensemble que « la restructuration doit se fonder sur le dialogue entre direction, syndicats et représentants des travailleurs »⁵. Les entreprises touchant des aides publiques doivent respecter les accords avec les pouvoirs publics et les syndicats pour des plans de restructuration incluant la réinsertion et la formation professionnelles.
- 12** Les gouvernements doivent mettre en place des politiques du marché du travail qui :
- découragent les entreprises de recourir aux licenciements au moindre signe de difficulté et aident celles qui ont des problèmes temporaires de trésorerie ;
 - mettent l'accent sur les personnes les plus touchées par la crise comme les jeunes, les travailleurs âgés et non qualifiés, les travailleurs temporaires et à temps partiel, les femmes et les migrants ;
 - renforcer les moyens pour éliminer les écarts de salaires homme-femme, estimés à plus de 22%⁶ ;
 - génèrent des allocations de revenu notamment par l'élargissement des indemnités de chômage ;
 - garantissent le respect sans condition des normes nationales et internationales en matière de droit des salariés licenciés ;
 - favorisent l'investissement dans les personnes et l'offre de formation

5 Forum de dialogue mondial de l'OIT sur l'incidence de la crise financière sur les travailleurs du secteur de la finance, 24-25 février 2009.

6 Gender equality in the labour market : an overview of global trends and developments, CSI, 2009.

professionnelle afin de faciliter l'acquisition de nouvelles compétences pour les travailleurs de tout âge ;

- garantir aux travailleurs migrants les mêmes droits que ceux des autres citoyens dans la mesure où leur stigmatisation non seulement alimente la xénophobie mais aggrave aussi la pauvreté.

Soutenir les économies émergentes et en développement

13 Alors que le chômage est à la hausse, dans le monde la plupart des travailleurs n'ont pas de droit aux indemnités de chômage lorsqu'ils perdent leur emploi ; ils ne peuvent compter que sur leurs propres économies ou sur le soutien de leur famille lorsqu'ils deviennent âgés. La crise constitue à la fois une obligation et une occasion de mettre en place des dispositifs de protection sociale décents qui pourront faire office de stabilisateurs automatiques dans les pays qui n'en disposent pas actuellement quel que soit leur niveau de développement.

14 L'augmentation des revenus des travailleurs et l'expansion des systèmes de protection sociale sont fondamentales pour le redressement des économies émergentes qui jusqu'à présent ont reposé leur forte croissance sur les exportations qui aujourd'hui s'effondrent sur les principaux marchés. Le redressement économique de ces pays, et la poursuite d'une croissance durable et soutenable à long terme dépendront de leur capacité à accumuler une solide demande intérieure. Cela passera par une amélioration du respect des droits des salariés pour que les syndicats puissent négocier des augmentations salariales en ligne avec les gains de productivité, ainsi qu'une protection sociale plus large notamment dans les retraites et l'accès aux soins. De telles stratégies permettront de corriger les « déséquilibres mondiaux » dans le commerce et les flux financiers et de renverser la tendance à la croissance des inégalités qui touchent nombre de ces pays.

15 Alors que les économies émergentes et industrialisées travaillent au redressement, il y a un réel risque de voir les pays à bas revenu laissés sur le bas côté. Les pauvres sont encore sur le coup de la crise alimentaire. Les effets continuent de se faire sentir, ce en dépit d'une modération des prix alimentaires et des matières premières avec la récession : les prix des céréales par exemple sont aujourd'hui supérieurs de 71 % au niveau de 2005. La crise économique et la chute des revenus qui l'accompagne, aggraveront les effets de la crise alimentaire, les plus touchés étant les pauvres ruraux et urbains, les paysans sans terre, les ménages dirigés par une femme et ceux mis au chômage récemment, dont des travailleurs migrants. Le maintien et le relèvement de l'aide publique au développement (APD) sont une nécessité absolue. Les budgets APD, notamment pour les pays les moins avancés (PMA), doivent être maintenus par l'adoption d'un calendrier contraignant pour atteindre l'objectif de 0,7 % du PIB. Les gouvernements doivent maintenir la sécurité alimentaire sur l'agenda politique et travailler ensemble pour une agriculture robuste et de long terme qui permette un accès abordable, sécurisé et durable à l'alimentation.

16 Si la plupart des pays émergents et en développement poursuivent des politiques budgétaires pro-cycliques, c'est en raison des pressions exercées par les institutions financières internationales (IFI) qui prêchent la « discipline budgétaire » par temps de crise. La communauté internationale doit

soutenir des plans de relance expansionnistes dans les pays en développement pour prévenir toute augmentation de la pauvreté et pour contribuer à la demande mondiale. Les banques de développement régionales et multilatérales et les autres agences internationales ont un rôle important à jouer pour que toutes les régions prennent part à l'effort de redressement. Cela nécessite à la fois une augmentation de l'assistance financière des IFI et des pays donateurs, mais aussi la fin des conditionnalités économiques tant néfastes qui sont adossées à leurs aides. Les IFI doivent étendre les initiatives de réduction de la dette et doivent réformer leur propre gouvernance afin que les pays les plus concernés par leur action aient voix au chapitre dans la détermination de leur politique.

Restaurer le soutien public au système commercial multilatéral

- 17** Si le commerce s'effondre, ce n'est pas en raison du protectionnisme mais de la contraction de l'économie réelle. Il nous faut éviter les erreurs de la crise des années 30 et le retour au protectionnisme « du chacun pour soi ». Le commerce peut stimuler la croissance, le redressement et le développement, mais seulement à certaines conditions. En effet, pour rétablir la légitimité du système commercial international et l'appui du public en sa faveur, pour conclure le cycle de Doha des négociations commerciales, c'est bien l'amélioration du respect des droits fondamentaux des travailleurs dont il est question, mais aussi de permettre aux pays en développement d'accéder au redressement économique, à l'emploi décent, au développement industriel et, si nécessaire, au contrôle des transactions financières à court terme. Les pays à faible revenu doivent aussi pouvoir accéder à des instruments de protection contre la volatilité des marchés de matières premières, dont des mécanismes compensatoires et des stocks de régulation.

III. De nouvelles réglementations pour les marchés financiers mondiaux

- 18** Les responsables du G20 doivent prendre des mesures immédiates pour restaurer la liquidité et la solvabilité dans le secteur bancaire pour que ce dernier remplisse sa fonction de financement de l'investissement productif. Partant de là, le G20 doit entamer le processus de réforme fondamentale du système financier international pour mettre fin à la financiarisation qui a dévasté l'économie réelle.

Restaurer la confiance, nationaliser les banques

- 19** Le secteur bancaire comporte un certain nombre de banques insolvables qui si ce n'était la magnitude de la crise ou le fait qu'elles sont devenues « trop grosses pour faire faillite », auraient déjà fermé boutique. Les gouvernements ont le choix entre deux options : soit la création de structures chargées de gérer les « mauvais actifs » et financées par le contribuable, dans lesquelles les banquiers pourraient se débarrasser de leurs « actifs toxiques » ; soit la nationalisation des banques en difficulté, ce compte tenu des risques qu'elles posent au système. La première option ne permettra ni de séparer les « bons » des « mauvais » actifs, ni de restaurer la confiance, elle ne fera qu'aggraver les finances publiques. En outre, un

« sauvetage » des actionnaires des banques relèverait d'un transfert des populations salariées vers les ménages les plus aisés à travers monde, ces derniers étant représentés de manière disproportionnée dans l'actionnariat des institutions financières. Dans le contexte actuel, seule la nationalisation permet de restaurer la confiance, de répartir équitablement les risques et de garantir que le contribuable aura accès aux plus-values une fois la solvabilité rétablie.

Réformer le système financier

20 Les gouvernements doivent également remédier au déficit démocratique qui a caractérisé les efforts déployés jusqu'à maintenant dans la conception de l'architecture financière postérieure à la crise. Ils ne doivent pas laisser le chantier aux experts du Forum sur la stabilité financière (FSF) – ceux-là même qui ont conçu le système actuel avec les conséquences désastreuses que l'on sait. En outre, jusqu'à présent le FSF n'a pas été en mesure d'assurer un dialogue avec les syndicats, la société civile, et les autres parties prenantes, dont les Nations Unies et l'OIT. Le Forum n'a pas la gouvernance interne, ni l'expertise ni les ressources qui lui permettraient d'engager un tel dialogue à l'avenir.

21 La crise actuelle démontre les limites de la « supervision déléguée », dont la logique consiste à ne surveiller qu'une fraction du système financier (par exemple les banques commerciales). Un certain nombre d'initiatives engagées après le 15 septembre 2008 reconnaissent d'ailleurs la nécessité de contrer cette démarche du moins disant réglementaire qui a prévalu par le passé⁷. L'heure est à la réglementation pour garantir une surveillance et un contrôle publics de toutes les institutions, transactions et produits financiers. Nous proposons un plan d'action en huit points:

> Etouffer « la finance de l'ombre ». Les gouvernements doivent garantir une couverture réglementaire totale de toutes les institutions, transactions et produits. En particulier, les fonds de capitaux privés (*hedge funds* et fonds *private equity*) ne doivent plus être exemptés des réglementations s'appliquant à d'autres gestionnaires d'actifs et qui portent sur la responsabilité vis-à-vis des investisseurs, la transparence et, le cas échéant, la responsabilité d'employeur. Toute forme de transaction hors-bilan liée au crédit doit être interdite. Les produits financiers de transfert du risque crédit (*credit default swap*, obligations adossées à des créances) et autres « produits structurés » opaques qui sont titrisés sur les marchés doivent être rapatriés dans le périmètre de surveillance des autorités publiques. Par principe, toute transaction doit être liée à la propriété réelle de l'actif sous-jacent. Les agences de notation du crédit doivent être réglementées afin d'éviter les conflits d'intérêts dans la valorisation des produits et des institutions.

> Mettre fin aux paradis fiscaux et réglementaires, créer de nouveaux mécanismes de taxation internationale. Le G20 doit prendre des

7 Modernizing the American Financial Regulatory System, Congressional Oversight Panel (COP), Special Report on Regulatory Reform, January 2009: <http://cop.senate.gov/documents/cop-012909-report-regulatoryreform.pdf>; Principles for a New Financial Architecture, Stiglitz, UN Commission of Experts of the President of the UN General Assembly on Reforms of the International Monetary and Financial System, January 2009; <http://www.un.org/ga/president/63/commission/newfinancialarchitecture.pdf>

mesures de coopération internationale pour aligner les paradis fiscaux et les centres offshore financiers et les juridictions pratiquant le secret bancaire – dont les 38 territoires sur la liste de l’OCDE – avec les standards internationaux. Ils doivent en outre marquer un coup d’arrêt à la concurrence fiscale entre juridictions, concurrence qui petit à petit tarit les sources fiscales de nombreux pays. Les gouvernements doivent préparer un ensemble de sanctions pour protéger leur assiette fiscale, dont des restrictions à l’investissement pour les investisseurs institutionnels et des condamnations plus lourdes pour les infractions fiscales. Par ailleurs, la taxation internationale des transactions financières doit être introduite pour refinancer la dette publique du contribuable générée par cette crise. Une telle taxe pourrait aussi protéger les pays en développement de la volatilité des marchés mondiaux.

- > **Garantir aux pays en développement un accès équitable et soutenable à la finance internationale.** Les pays en développement doivent pouvoir accéder à des conditions de prêts qui soient à la mesure de leurs capacités et de leurs besoins. Les initiatives allant dans ce sens comprennent la réactivation des droits de tirage spéciaux du FMI, l’accélération de la coopération monétaire régionale et la réorientation des flux de capitaux des pays à compte courant excédentaire, dont leurs fonds souverains, vers des objectifs de développement.
- > **Réformer le modèle bancaire privé pour empêcher la création de bulle spéculative et réduire les risques liés à l’effet de levier.** Les règles d’adéquation des fonds propres – ce que les banques doivent mettre de côté en garantie de leurs opérations de prêts – doivent être plus sensibles à la croissance des actifs financiers des banques et au niveau de risque encouru par ces actifs. Elles auraient ainsi pour effet de décourager les banques de s’exposer à des risques excessifs. Cela contribuerait aussi à orienter l’allocation du capital vers des objectifs socialement favorables et à faciliter le contrôle de l’inflation des prix des actifs par les banques centrales.
- > **Contrôler la rémunération des dirigeants, des actionnaires et des autres intermédiaires financiers.** Les systèmes de rémunération doivent être réglementés pour qu’ils reflètent et encouragent la performance économique, sociale et environnementale à long terme et pour qu’ils permettent aux entreprises de réinvestir les profits dans l’investissement productif. La rémunération des dirigeants et des *traders* doit être plafonnée et être cohérente avec celle des salariés et de leur régime de retraite et, dans le cas des services financiers, des pratiques responsables en matière de vente et de prêt. L’exercice de droits à des primes ou à d’autres incitations financières en dessous d’une période de cinq ans doit être interdit. Les actionnaires ne doivent pas avoir la liberté de piller la richesse des entreprises durant les périodes de croissance au travers de dividendes et de programmes de rachat d’actions, pour les laisser sous capitalisées lors de retournement de conjoncture. Les fonds *private equity* en particulier ont mis des millions d’emplois en danger en raison de l’insoutenabilité financière de leur modèle de prise de contrôle *LBO*.
- > **Protéger les ménages des prêts usuriers.** Les gouvernements doivent agir pour accroître la sécurité des prêts pour les ménages en renforçant la

transparence des contrats financiers (prêt immobilier, carte de crédit, assurance), l'accès à un recours efficace contre les pratiques abusives, la proximité des services (par le biais de politiques territoriales) et l'accessibilité en termes de prix (plafonnement des taux d'intérêt et des commissions). La rémunération et les primes d'encouragement des banques et autres organismes de crédit doivent être conçus de manière à assurer des pratiques de vente et de prêt responsables qui servent les intérêts des clients.

- > **Consolider et renforcer la responsabilité publique, le mandat et les ressources des autorités de surveillance.** Les gouvernements doivent mettre fin à la fragmentation de la réglementation financière qui aujourd'hui est divisée par métier et par juridiction nationale. Il faut procéder à une consolidation supranationale là où cela s'avère nécessaire, notamment en Europe. Les autorités de contrôle doivent pouvoir disposer de pouvoirs d'exécution suffisants et de ressources à la hauteur de leur mission. La voix des syndicats doit être entendue dans leur gouvernance. Par ailleurs, le cadre de surveillance, dont les « collèges de surveillance », doit comporter des accords de coopération entre les autorités de contrôle, les syndicats et autres institutions représentatives des salariés du secteur financier, dont les comités d'entreprise et les accords cadre internationaux contractés entre les fédérations syndicales internationales et les entreprises multinationales.
- > **Restructurer et diversifier le secteur bancaire.** La diversité des formes d'organisation et des statuts juridiques est nécessaire à la fiabilité et à l'équilibre d'un secteur financier au service de l'économie réelle et des besoins des ménages salariés. Les gouvernements doivent encourager les systèmes différents de la banque et l'assurance privée tels que les caisses d'épargne, les banques coopératives, les mutuelles et autres services financiers solidaires ou publics. Ils doivent aussi agir pour prévenir la constitution de nouveaux conglomerats qui sont « trop gros pour faire faillite » ou qui cumulent différents métiers : banque, assurance, banque d'investissement, etc. Toute restructuration du secteur bancaire doit être menée avec les normes les plus élevées de dialogue social ; toute conséquence sur l'emploi doit être atténuée.

Protéger la retraite des salariés

- 22** Le G20 doit aussi agir pour protéger les plans de retraite par capitalisation. La crise met en évidence le danger de placer sans restriction aucune l'argent de la retraite des salariés dans la « finance de l'ombre ». Les fonds de pension de la zone OCDE ont perdu USD 3.300 Mds en valeur de leurs actifs, soit 20 % en termes réels en 2008 en raison de la chute des valeurs boursières, des *hedge funds* et des produits structurés. L'impact immédiat de la crise se fera surtout sentir par ceux approchant de l'âge de la retraite et dont le régime est à contribution définie, la pension obtenue étant entièrement dépendante de la performance du fonds. Les gouvernements doivent prendre des mesures pour garantir des retraites adéquates aux salariés sous régime par capitalisation, notamment en s'assurant que les employeurs assument leur part du risque des retraites et de leur financement, en renforçant les systèmes de garantie publique et en resserrant la réglementation de la politique d'investissement des fonds de pension.

IV. Stopper la déflation salariale et combattre la crise de la justice distributive

23 La flexibilisation du marché du travail qui a eu lieu dans la plupart des économies au cours des 25 dernières années accroît le risque que cette crise ne tourne à la déflation salariale en raison des coupes dans le pouvoir d'achat et l'augmentation de l'insécurité. Les gouvernements ne doivent pas répéter les erreurs des années 1930 et laisser cours aux compressions salariales compétitives. Au lieu de poursuivre des politiques qui visent à affaiblir la protection des salariés et accroît la précarité, ils doivent garantir des seuils de rémunération sur le marché du travail pour empêcher la spirale de la déflation des prix et des revenus. Ils doivent agir pour protéger les droits fondamentaux des travailleurs et l'extension des conventions collectives et encourager la reconstruction des institutions facilitant la redistribution plus juste des revenus et de la richesse. Les salaires minimums doivent fixer un montant suffisant permettant au salarié et à ses proches de vivre décemment et ainsi d'empêcher l'accroissement des travailleurs pauvres. Les femmes constituent la majorité de ceux qui travaillent dans la précarité. L'égalité des sexes et l'élimination des discriminations des femmes au travail doivent devenir une priorité de l'agenda politique national et international.

24 Avant la crise, les inégalités de revenus s'étaient creusées tant à l'intérieur des pays qu'entre ces derniers. La croissance des salaires a décroché par rapport à celle de la productivité dans les deux tiers des pays les plus riches de l'OCDE⁸ et la part des salaires dans le revenu national a diminué dans tous les pays pour lesquels on dispose de données. Dans les pays en développement, même avant la crise des prix alimentaires de 2007/2008 et la crise financière actuelle, la Banque mondiale faisait observer que dans 46 sur 59 pays examinés, les inégalités avaient augmenté au cours de la précédente décennie. La dégradation de la situation économique venant s'ajouter à l'explosion des prix des denrées alimentaires, aggraverait encore leurs inégalités. Au lieu d'une croissance économique régulière fondée sur l'investissement, la productivité et la prospérité croissante des travailleurs, nous avons eu une série de bulles spéculatives qui ont augmenté la richesse de quelques-uns mais dont les conséquences sont maintenant payées par le plus grand nombre. Nous avons besoin d'un nouveau régime de croissance qui soit écologiquement viable et qui assure une croissance équilibrée des salaires réels en rapport avec les accroissements de productivité. Un régime fiscal équitable est aussi nécessaire pour combattre les inégalités en déplaçant la charge fiscale du travail vers le capital.

25 Dans la plupart des pays en développement, les institutions du marché du travail sont encore plus fragiles que dans les pays industrialisés et une grande partie de la main d'œuvre est écartée dans l'économie informelle où les travailleurs ne bénéficient d'aucun droit quel qu'il soit. Les réglementations de base, comme le salaire minimum, le temps de travail, les indemnités de chômage et la restriction à l'utilisation des contrats à court terme, sont essentielles à la protection des travailleurs contre les abus, à l'instar des droits fondamentaux leur permettant de s'organiser et de négocier collectivement pour améliorer leur rémunération et leurs conditions de travail. Les IFI ne doivent pas encourager la poursuite de la dérégle-

8 « Croissance et inégalités » OCDE, octobre 2008.

mentation du marché du travail dans les pays en développement durant la crise actuelle, car cela ne ferait qu'empirer la situation des salariés qui n'ont aucun système de soutien au revenu pour les aider. Les IFI doivent coopérer avec l'OIT dans ses initiatives pour la création d'emplois sécurisés munis de salaire, de protection sociale et de droits adéquats.

- 26** A plus long terme, il faut recréer les structures tripartites pour les consultations économiques et sociales et l'élaboration des politiques qui ont servi de tremplin aux 30 années de forte croissance économique d'amélioration des niveaux de vie de la période d'après-guerre. Faire participer les représentants de la population active aux décisions qui déterminent la croissance de l'emploi et de l'économie est non seulement conforme aux principes démocratiques mais se justifie d'un point de vue économique. Le modèle néo-libéral nous condamne à répéter les erreurs des années 1920 et 1990 et à maintenir les niveaux vertigineux d'inégalités qui ont entraîné l'instabilité financière et finalement, le krach boursier.

V. Jeter les bases d'un accord international pour atténuer le changement climatique

- 27** Le G20 doit s'assurer que les mesures urgentes qui s'imposent pour combattre le changement climatique ne soient pas écartées pour cause de crise. Bien au contraire, cette déclaration appelle les gouvernements à utiliser les plans de relance budgétaires en réponse à la crise pour progresser sur la voix de « l'économie verte », préparant ainsi le terrain pour un accord ambitieux sur le climat cette année à Copenhague. Il y a des mesures essentielles à prendre si l'on veut empêcher une montée de la température mondiale de 2 degrés et la multiplication des catastrophes climatiques : au mieux la perte « maintenant et pour toujours » de 5 % de la production mondiale comme l'indique le rapport Stern ou au pire, l'effondrement de nos sociétés comme le prédit certaines modélisations économiques et environnementales à long terme. Il est fondamental que la réunion du G20 envoie un message fort sur la nécessité d'obtenir un accord à Copenhague. Un tel accord doit contenir des objectifs ambitieux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les pays développés, ainsi que des mesures visant à atteindre des réductions similaires ou des progressions sous contrôle permettant aux pays en développement de s'engager sur la voix d'une croissance à faible émission de gaz.
- 28** Les gouvernements doivent reconnaître que la conclusion d'un tel accord sur le changement climatique requiert un large consensus politique et durable sur les objectifs à atteindre. L'accord doit démontrer que les gouvernements signataires ont pris la mesure de l'impact économique et social lors de sa mise en œuvre en précisant une stratégie spécifique, qui à ce jour, fait défaut. En outre, un tel nouvel accord doit amener les gouvernements à entamer des consultations et planifier et mettre en œuvre des stratégies de 'transition équitable' pour protéger les plus vulnérables des risques du changement climatique et des conséquences des mesures d'atténuation et d'adaptation. Elles doivent comporter, entre autres, la consultation des syndicats, des entreprises et de la société civile, des programmes de formation professionnelle, la diversification économique et les politiques de protection sociale.

- ²⁹ Les pays développés doivent mettre à disposition des pays les plus pauvres des aides financières et non-financières pour relever le défi du changement climatique, notamment à travers le Fonds d'adaptation de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CNUCC).

VI. Une gouvernance économique mondiale efficace et responsable

³⁰ En 1944, les principaux pays du monde se sont rassemblés à Bretton Woods pour définir de nouveaux accords financiers mondiaux en faveur du redressement économique. Aujourd'hui il nous faut être plus ambitieux encore, car le changement doit aller au-delà de la réglementation financière. La crise a révélé les failles dans la gouvernance économique mondiale. Certes il n'y a pas de solution unique à la gouvernance mondiale, mais au moins les gouvernements peuvent-ils identifier les mesures nécessaires à la cohérence globale entre sujets si divers que l'environnement, la finance, l'aide au développement, les migrations, le travail, la santé et l'énergie. Il coule de source que la gouvernance nationale à elle seule ne suffira pas, et qu'une nouvelle architecture institutionnelle s'impose au niveau mondial dans le cadre d'un accord global. Si l'agenda des négociations commerciales doit progresser, un pilier social bien plus solide est nécessaire pour anticiper et amortir les pressions sur l'emploi générées par une concurrence accrue. Le processus du G20 présente certains aspects utiles à cet égard mais reste fortement orienté vers les questions financières. L'économie réelle, le travail décent et la réduction de la pauvreté n'occupent qu'une place secondaire dans ses discussions. En outre, les pays représentant pratiquement la moitié de la population mondiale ne sont pas représentés à la table des négociations et ne disposent d'aucun moyen d'influer sur ses travaux.

³¹ Il nous faut un nouveau forum pour traiter des politiques économiques et sociales au niveau mondial, un forum qui soit tout à la fois légitime, efficace et redevable. Une avancée dans ce sens pourrait être la Charte, ou Référent légal, de gouvernance mondiale économique et sociale fondée sur les normes de l'OCDE, de l'OMC, de l'OIT, du FMI et de la Banque mondiale, que proposent la Chancelière allemande et le ministre italien des Finances. Il s'agirait d'une synthèse des principes qui régissent ces organisations, un référencement de leurs normes, tels que les normes fondamentales de l'OIT et, du côté de l'OCDE, ses Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales, sa Convention anti-corruption et ses Principes de gouvernement d'entreprise. Aux règles de fonctionnement des marchés elle associerait « des éléments complémentaires concernant l'emploi et le développement des entreprises, la protection sociale, des conditions de travail humaines, des relations professionnelles saines et le droit au travail »⁹ selon l'Agenda de l'OIT sur le travail décent. Nous appelons le G20 à porter toute l'attention nécessaire à cette proposition et à entamer les consultations pour mobiliser en faveur de l'organisation d'un sommet mondial rendu indispensable pour gérer une économie mondiale de plus en plus interdépendante.

⁹ Déclaration de l'OIT, l'OMC, le FMI, l'OCDE, la Banque mondiale et l'Allemagne, le 5 février 2009, disponible à l'adresse suivante : http://www.oecd.org/document/32/0,3343,en_2649_34487_42124384_1_1_1_1,00.html

³² Les gouvernements peuvent entamer ce travail, à condition toutefois qu'il ne soit pas laissé au bon vouloir des banquiers et des fonctionnaires des ministères des finances dans des réunions à huis clos. Les syndicats sont prêts à entamer un dialogue constructif et appellent les gouvernements à les inviter à la table des négociations. Les syndicats doivent faire partie intégrante de nouvelles instances consultatives et de gouvernance, à l'instar de ce qui se pratique à l'OCDE. Dans la suite du mandat délivré par la *Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable*, adoptée par la Conférence internationale du travail en juin 2008, l'OIT doit être au centre d'une nouvelle architecture multilatérale qui puisse répondre à la crise actuelle de la mondialisation par les marchés en plaçant l'emploi, les priorités sociales et la promotion du travail décent au cœur des processus de décision.

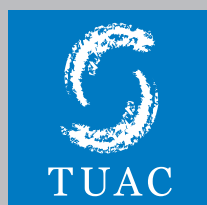
³³ La voix des pays les plus pauvres doit être mieux représentée et entendue dans les institutions et processus internationaux. Les gouvernements des économies émergentes et en développement doivent participer pleinement dans les institutions d'un nouvel ordre économique. En particulier, la Banque mondiale dont l'attention est centrée sur les pays en développement, doit leur donner des droits de vote égaux à ceux des pays industrialisés, des droits fondés sur des critères économiques mais aussi sociaux. Le FMI est tout aussi en mal de réformes et doit changer sa structure de gouvernance pour en accroître la représentation des pays 'clients' à bas revenu et de celle des économies émergentes dont le rôle dans l'économie mondiale s'est accru ces dernières années. Le G20 s'est d'ores et déjà engagé à augmenter les ressources du FMI¹⁰. Pour autant, la contrepartie doit être l'arrêt des conditionnalités imposées par le Fonds et la Banque Mondiale aux pays en développement et émergents qui les poussent à mener des politiques pro-cycliques. Par exemple, les accords négociés avec plusieurs pays en vue de prêts d'urgence du FMI depuis octobre 2008 comportent des clauses sur des pics de taux d'intérêt, la réduction des salaires et des retraites, l'augmentation des tarifs des services publics et la privatisation des entreprises publiques. Plusieurs accords imposent l'obligation de réformer les systèmes de protection sociale pour en exclure ceux qui ne font pas partie des plus vulnérables. Bien au contraire, c'est la réalisation de l'objectif de travail décent et le respect des normes fondamentales du travail qui doivent être à la base des nouveaux accords. Les organisations régionales telles que l'Union Africaine, l'ASEAN, et l'Organisation des États Américains doivent avoir une place au G20 à l'instar de la Commission européenne.

VII. Conclusion

³⁴ Les syndicats déplorent depuis longtemps le déséquilibre entre les priorités toutes relatives données aux institutions économiques et sociales d'une part et la domination toujours plus forte des marchés financiers déréglementés et incontrôlables. Un déséquilibre qui se produit au détriment des besoins de financement de l'économie réelle, et de sa capacité à offrir à chacun un travail décent. Les gouvernements travaillant avec les partenaires sociaux et avec la participation d'organisations pertinentes telle que l'OIT, doivent créer un nouvel ordre économique mondial. Cela nécessite un changement

10 G20 Finance Ministers' and Central Bank Governors' Communiqué - 14 March, 2009

de paradigme politique donnant la priorité aux citoyens. Nous, syndicats, et les salariés que nous représentons n'avons aucune confiance que les gouvernements et les banquiers trouveront cette fois-ci la solution. Les populations salariées doivent avoir voix au chapitre. La transparence, la divulgation d'informations et la consultation sont essentielles. Les organisations syndicales internationales sont prêtes à tenir leur rôle dans la construction d'un avenir plus juste et plus écologique.



SOMMET DU G20 DE LONDRES

**DÉCLARATION
SYNDICALE
INTERNATIONALE
DE LONDRES**

AVRIL 2009